

RELEVE DE DECISIONS CONSEIL EXECUTIF DU CNIV 2 FEVRIER 2017

Présents:

Mrs / Mmes

BARILLERE Jean-Marie (CNIV) – BARRIAT Paul-André (IVBD) - BERNARD Michel (CNIV) – BACCINO Alain (CIVP) – BOVA Fabien (CIVB) – BOURJADE Jean-(InterBeaujolais) – CHARRIER Emmanuel (BIVC) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) – DE VOLONTAT Xavier (CIVL) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) - HAUSHALTER Georges (CIVB) – IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) – LEPAGE Catherine (BNIC) – MAHE Héloïse (CNIV) - NAULIN Sylvain (INTERLOIRE) – PERRIN Vincent (CIVC) - RIOU Christophe (CNIV) - SALIES Jean-Louis (CIVR) –VANIER Christian (BIVB) - VEZIEN Jean-Louis (CIVA) – VINET Gérard (InterLoire) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Le Président Barillère introduit la séance en souhaitant à tous une excellente nouvelle année. Il exprime, néanmoins, son inquiétude et son relatif pessimisme face au nombre de sujets et de questions que la filière va devoir affronter en 2017, tels que l'atonie du marché français, l'adéquation de notre segmentation administrative au marché mondial, la nécessaire révision des programmes nationaux, la limitation des intrants en viticulture ou la nécessité de préparer le maintien des relations commerciales avec le Royaume-Uni suite au brexit.

Il informe le Conseil Exécutif d'un courrier reçu d'Inter Oc concernant leur participation financière au CNIV. Une rencontre a eu lieu dans les jours qui ont suivi le Conseil. Une information sera faite, sur le sujet, au prochain Conseil Exécutif.

Enfin, il accueille le nouveau Directeur du BIVB, Christian Vannier qui succède à André Ségala parti à la retraite.

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du CNIV du 13 octobre 2016 est adopté à l'unanimité, et sans aucune réserve.

2. Pavillon des Vins

Cf. Documents de séance

L'année 2017 va être un moment particulier, pour le Pavillon des Vins, du fait des élections présidentielles et législatives. Tous les principaux candidats y seront reçus, mais à priori plutôt dans la partie « grand public ». Des remerciements seront adressés au Président de la République pour ses promesses tenues sur le stand concernant l'absence de durcissement de la loi Evin. Il est rappelé que la priorité, au sein de l'espace institutionnel et du fait notamment du nombre limité de places à

table, est donnée aux réceptions lobbystiques et politiques (Parlementaires, responsables politiques, personnalités administratives, etc.).

Le fonctionnement budgétaire de cette opération est rappelé en séance :

- Décision d'Assemblée Générale : 309 000 euros,
- Appel auprès des Interprofessions: 274 000 euros (309 000 15 000 (IFV) 20 000 (Report CNIV))
- Subvention FranceAgriMer (partie institutionnelle): 25 000 euros
- Subvention OCM (partie grand public): 89 579,50 euros
- Restant à charge aux Interprofessions : 159 420,50 euros

Les sommes en italiques sont des prévisions. Il est rappelé que concernant la subvention OCM, les Vins sans Indication Géographique et les eaux-de-vie de vin, ne sont pas éligibles et, par conséquent, retirer du calcul à hauteur de leur participation financière effective.

Les messages politiques qui seront portés sont en cours d'élaboration. Ils porteront principalement sur les thèmes suivants :

- Avenir de la filière à l'export dans un contexte de plus en plus concurrentiel, avec un marché domestique en baisse, et des problématiques d'accords de libre-échange notamment avec le Royaume Uni,
- Compétitivité de la filière avec des aides OCM efficaces, sous réserve d'un bon fonctionnement des mesures,
- Gestion de l'entrée de gamme.

Des documents spécifiques sur le dossier Dépérissement sont prévus, ainsi que de Vin et Société.

Les interventions des professionnels devront être souples et adaptées aux interlocuteurs.

Une seule conférence de presse sera organisée par le CNIV et FranceAgriMer.

3. Etat du Dossier Dépérissement

Cf. Documents de séance

Héloïse Mahé est présentée au Conseil Exécutif. Elle est l'ambassadrice du Plan, en charge notamment de l'animation des résultats. Salariée de l'IFV, elle est mise à disposition exclusive du Cniv et du Plan, sous l'autorité de Christophe Riou.

Il est rappelé que chaque phase, chaque point du plan, fait l'objet d'un groupe de travail ad hoc.

Le plan Dépérissement sera présent au Salon de l'Agriculture, dans la partie institutionnelle du Pavillon des Vins, et au travers du lancement du site en phase de test. Il s'agit d'une plateforme collaborative avec des contenus, des fiches techniques, des retours d'expérience et des contributions de recherche. Il y aura un modérateur par rapport aux contenus déposés sur le site.

Concernant le lancement des formations, une vingtaine, un travail d'inventaire et de mise en ligne des contenus existants est en cours et fait l'objet d'un groupe de travail.

Sur la partie socioéconomique, c'est le cabinet Bipe qui a été sélectionné, et qui travaille en collaboration avec un comité de pilotage. L'idée est de développer un diagnostic économique à l'échelle de l'exploitation, afin de permettre la définition d'une stratégie et le choix de pratiques.

Concernant le matériel végétal, la priorité a été donnée à l'analyse du parc des greffons. Elle s'appuie sur les données de FranceAgriMer et des pépinières. Il est important de déterminer les besoins et les demandes en plants pour définir une stratégie. Les pépinières connaissent actuellement une pénurie en plants. Ce constat nécessite un partenariat renforcé entre la pépinière et la production viticole.

L'observatoire est géré par la société Réalia qui a plus spécifiquement une compétence en géomatique.

Sur la partie Recherche, 26 projets ont été déposés. L'appel à projets était très spécifique. Le conseil scientifique d'évaluation se tiendra le 8 mars. Il dispose d'un mois pour travailler avec les soumissionnaires. Début avril, aura lieu une nouvelle évaluation. A la fin du mois d'avril, sera rendue une liste de projets retenus sur le plan scientifique.

Une démarche européenne est également en cours. Une rencontre a eu lieu réunissant toutes les organisations européennes (Cevi, Efow, CEEV et Copa Cogeca). Un topic de recherche a été déposé. Ces discussions n'ont pas de conséquences sur le projet français. Attention, cela fera l'objet d'une validation par le Conseil de Surveillance (et non pas par le Conseil Scientifique), il sera donc nécessaire d'organiser un retour interne professionnel entre les deux comités.

Les sujets avancent... en revanche, seules quelques Interprofessions sont très présentes et accompagnent le plan, ce dont elles sont remerciées, néanmoins cela va nécessiter une bonne organisation de la diffusion des informations et/ou des résultats dans toutes les régions.

La présentation de ce dossier est l'occasion de faire une information sur les retours des organisations professionnelles qui ne sont pas membres d'une Interprofession et qui ont répondu au courrier du Cniv les sollicitant sur leur participation aux disciplines collectives nationales, et plus particulièrement le financement du Plan National sur le Dépérissement du Vignoble. Un certain nombre ont répondu positivement et des rencontres sont en cours d'organisation. Néanmoins, des difficultés peuvent émaner du fait que le principe imposé est le passage par un conventionnement avec la structure régionale compétente.

4. Relations avec Business France

Suite à une alerte de plusieurs Interprofessions sur les relations qui s'établissaient avec Business France, notamment suite à leur reprise de l'activité « Salon » exercée jusqu'à présent par Sopexa, une rencontre a été organisée avec la Directrice Générale, le Directeur de l'activité export et de l'activité vin, Jean-Marie Barillère et Vincent Perrin, très constructive et positive.

L'Etablissement présente une forte volonté de porter son activité sur le développement économique à l'export. Il sera néanmoins intéressant de réussir à bien distinguer le travail de prestataire de service de celui de mission d'intérêt général pour le développement du commerce extérieur et qui justifie les fonds publics de fonctionnement.

Un bilan sera réalisé par les services aux Directeurs après Prowein ce qui sera l'occasion d'échanger sur la stratégie France qu'ils portent. Une information sera faite ensuite au Conseil Exécutif.

5. Suites du Contentieux (Délais de paiement)

Suite à la décision du Conseil d'Etat du 13 décembre dernier relative à la contestation d'un refus d'extension d'un accord interprofessionnel concernant des délais de paiement, le Conseil Exécutif donne mandat au CNIV :

- D'échanger et de travailler avec l'Administration (DGCCRF) pour éviter un durcissement de leur position,
- D'attendre la désignation du nouveau Gouvernement pour travailler avec lui sur une possible évolution de la doctrine administrative,
- D'en cas d'échec, analyser et rédiger une évolution législative.

6. Suites à donner à l'étude monographies

La présentation, le 1^{er} décembre dernier et la diffusion des 11 documents de synthèse ont fait l'objet de plusieurs articles dans la presse professionnelle et grand public. Plusieurs demandes d'informations et d'utilisation de ces synthèses ont été reçues et notamment du ministère de l'agriculture japonais.

Interrogés sur leurs retours concernant l'étude et les suites à donner, les directeurs ont souligné que les conclusions avancées permettent de mettre en avant les forces et faiblesses des filières et notamment sur leur succès à l'export. En revanche, ils soulignent que ces dernières n'ont pas toutes vocations à être directement applicables à la filière vitivinicole française.

Le Conseil Exécutif donne son accord pour la réalisation d'un travail d'analyse sur les facteurs clés afin de mettre en perspective, pour chacun, les forces et les faiblesses de la filière française. A la suite de ce travail, un exercice d'identification et de choix des leviers d'actions pourra être envisagé.

Un travail complémentaire par segment de produit est en cours. Il s'agit d'analyser les résultats, forces et faiblesses des filières concernées pour 7 segments de produits que sont les vins effervescents, les vins en vrac toutes couleurs, les vins rouges haut et moyenne gamme, les vins rouges moyenne et bas de gamme, les vins blancs haut et moyenne gamme et les vins blancs moyenne gamme et bas de gamme.

Le Conseil Exécutif est informé que ce travail ne fera pas l'objet d'une restitution particulière mais sera mis à disposition des interprofessions en tant qu'outil complémentaire à l'étude. Il est attendu pour fin mars 2017.

Pendant de l'étude ci-dessus, l'étude concernant les marchés cibles est en cours. L'objectif de cette nouvelle étude est d'analyser 13 marchés clés de consommation de vin dans le monde afin d'analyser quantitativement chaque marché de consommation de boissons alcoolisées dont le vin, ainsi que leurs tendances par circuits de distribution ; d'identifier le positionnement des vins français par gamme de prix et par circuit ainsi que leurs concurrents ; et d'apporter un complément qualitatif grâce à des entretiens d'importateurs afin de donner des clés de compréhension sur les clés de segmentation par circuit mais également de mettre en perspective les informations recueillies.

L'étude sera réalisée en 3 parties. L'une concernant 3 premiers marchés le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique, ses résultats sont attendus pour fin juin 2017. La seconde partie permettra d'analyser les marchés des Etats-Unis, du Canada, du Japon, de la Chine et de la Pologne, ses résultats seront rendus en décembre 2017. Et enfin, une dernière partie, constituée de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Australie et du Brésil, les résultats sont attendus en mars 2018.

Le prestataire retenu est ABSO en partenariat avec E&Y. Le comité de pilotage de lancement de l'étude s'est tenu le jeudi 5 janvier.

7. Suites de la présentation du rapport sur la task force

Le Conseil Exécutif est informé que des débats globaux sont en cours sur la gestion agricole et la supply chain alimentaire. Le Cniv participe à ces échanges au travers du Cliaa.

En parallèle, une démarche spécifique du Cniv est menée sur :

- L'évolution des principes généraux du droit de la concurrence appliqués à l'agriculture,
- L'effet, dans ces débats, de la présence des signes de qualité, en particulier dans un équilibre nouveau à envisager entre les différents objectifs de la Pac (Revenu de l'agriculteur, satisfaction du consommateur et régulation des marchés), et
- La possibilité de bénéficier, pour les Interprofessions, des mêmes prérogatives, en particulier en matière d'extension, que les organisations de producteurs.

8. Point sur le sujet des intrants

Ce sujet a été porté devant le Conseil Exécutif par Gérard Vinet, Président d'Inter Loire. Un petit groupe de travail s'est créé, mais ne donnera, en aucun cas, lieu à la mise en place d'une structure nationale. L'idée est de réussir à coordonner et utiliser ce qui se fait en région.

Des référents régionaux (et non les structures nationales) établis avec un panel de métiers doivent être désignés par leur Interprofession avant la fin du mois de février et portés à la connaissance du Cniv.

Un centre de ressources en viticulture durable est également en cours de lancement.

Il est rappelé que, sur ce sujet, le Cniv est le lieu de validation, sachant que la communication en tant que telle reste régionale. Des éléments de langage vont être établis pour être utilisés en situation de crise.

9. Relations avec l'IFV

Jean-Marie Barillère a été élu vice-président de l'IFV. Il y a, au sein du Conseil d'Administration, des membres de l'UIPP ce qui pose question au regard de leur propre positionnement (partenaires ou fournisseurs). Une réflexion devra avoir lieu sur ce point.

10. Relations avec la FEVS

Il est décidé qu'en vue d'éventuelle gestion de dossier commun, comme cela a été le cas sur la Chine, les règles de fonctionnement, notamment financier, devraient être préalablement déterminées.

Ainsi, le Conseil Exécutif donne son accord à ce qu'un conventionnement soit envisagé.

11. Budget du Cniv

Deux sommes d'argent, découlant, la première d'un contentieux gagné devant la Cour de Justice, et la seconde de la vente des actions de Sopexa, ont été reçues par le Cniv, en 2016. Il est proposé qu'elles soient intégrées en réserves du Cniv afin d'atteindre 6 mois de fonctionnement et d'actions communes, le reste restant pour un usage à déterminer (action spécifique ou fonds de roulement).

12. Plan national d'aides

Un projet de courrier au Ministre de l'agriculture est présenté au Conseil Exécutif concernant les grandes difficultés de fonctionnement du Plan national d'aides OCM, et en particulier de la promotion. Conformément aux remarques faites en séance, il a été envoyé en rappelant les échéances à venir, et notamment les dates de Conseil Spécialisé.